

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : SILVERWAX 9 NETTOYANT À VITRES ET SURFACES

Nom chimique et synonyme : Sans objet (mélange)

Fabricant: Laboratoire Hygienex Inc. Fournisseur: Même

Adresse: 6400 Zéphirin-Paquet

Québec (Qc) G2C 0M3

Téléphone: 1-418-522-2332 Téléphone: Même

Téléphone d'urgence (CANUTEC): (613) 996-6666

Émis par : Laboratoire Hygienex Inc.

Utilisation: Nettoyant à vitres

(Industriel/Institutionnel)

Cote HMIS:

Santé: 1 Inflammabilité: 1

Réactivité : 0
Protection personnelle: B

SECTION 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

 Ingrédient
 CAS
 %p/p

 2-Butoxy-1-ethanol
 111-76-2
 1 - 5

 Isoropanol
 67-63-0
 1 - 10

Limites d'exposition : voir Section 8

SECTION 3: IDENTIFICATION DES RISQUES

Effets aigus

Contact avec les yeux : Peut causer l'irritation.

Contact avec la peau : Peut causer l'irritation de la peau.

Inhalation: Peut causer l'irritation des voies respiratoires supérieures, maux de

tête, nausée, vomissement et vertiges.

Ingestion: Peut causer des malaises gastro-intestinaux.

Effets suite à une exposition répétée

Peau : Des contacts prolongés et répétés peuvent causer l'irritation et

l'assèchement de la peau.

Inhalation: Aucune information applicable n'est connue.

Ingestion: L'ingestion d'une grande quantité peut causer des irritations gastro-

intestinaux.

Voies primaires d'absorption : Le contact avec la peau et les yeux, inhalation et l'ingestion sont les

voies primaires d'absorption.

Les effets potentiels d'une surexposition énumérés ci-haut sont fondés sur des données et des résultats d'études menées sur des compositions similaires, des données portant sur les composantes et/ou des études d'experts menées sur le produit. Veillez vous référez à la section 11 pour connaître le détail des renseignements d'ordre toxicologique.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux: Rincer les yeux 15 minutes à grande eau en maintenant les paupières

ouvertes. Occasionnellement soulever les paupières supérieures et inférieures. Si une irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.

Contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau

courante pendant au moins 15 minutes et retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Inhalation: Ammener la personne à l'air frais. Si les symptômes persiste,

obtenir de l'aide médicale.

Ingestion: Donner de l'eau. Si possible, faire vomir si la personne est

consciente. Si la personne est sommelante ou inconsiante, ne rien mettre dans la bouche; coucher la personne sur le coté gauche avec la tête penchée. Si possible, ne pas laisser la personne sans

surveillance. Demander une aide médicale.

Notes pour le médecin : Traiter selon les conditions et les symptômes du patient.

SECTION 5: MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Classe d'inflammabilité (TMD) : Non controlé Inflammabilité : non inflammable Point d'éclair, creuset fermé (°C) : Non disponible Température limite d'explosion (°C): Pas disponible Température d'auto ignition (°C) : Pas disponible

Seuil minimun d'inflammabilité

(% par vol.): Pas disponible

Seuil maximun d'inflammabilité

(% par vol.) : Pas disponible Sensibilité aux décharges statiques : Pas disponible

Sensitilité aux chocs : Non

Produits de combustion dangereux : Peut former : oxydes d'azote et de carbone.

Risques de feu et d'explosion : Les vapeurs du produit peuvent voyager et transporter par l'air et

être enflammées par un flamme nue, par une étincelle, par un appareil de chauffage, par un équipement électrique, par une décharge statique ou autres sources d'ingnition local ou distant de

l'endroit de la manipulation.

Mesures extinction : Mousse régulière, eau, bioxyde de carbone.

Instructions pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome pleine figure avec pression

positive. Se référer aux équipements de protection personnelle à la

section 8 de cette FS.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE POUR LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Informations générales : Utiliser les équipements de protection personnelle mentionnés à la

section 8. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique vous donnent certains renseignements concernant les exigences

provinciales et fédérales.

Petit déversement : Enlever les sources de chaleur, d'étincelle et de flamme. Absorber

les résidus ou petit déversement avec un matériel absorbant.

Grand déversement : S'il n'y a pas de fuite, arrêter la fuite. Prévoir une ventilation

adéquate et les équipements de protection nécessaire. Enlever les sources de chaleur, d'étincelle et de flamme. Le produit doit être récupéré dans des récipients appropriés ou utiliser un absorbant

approprié pour être disposé ultérieurement.

Mesures de disposition : Voir Section 13

SECTION 7: MANIPULATION ET LE STOCKAGE

Manipulation: Tenir loin de la chaleur, étincelles et flamme nue. Garder le

récipient fermer lorsqu'il n'est pas utilisé. Utiliser une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pour usage externe seulement. Observer les bonnes pratiques d'hygiène. Après avoir manipulé le produit, se laver les mains avant

de manger, boire ou utiliser les toillettes. Enlever rapidement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver

après le travail en utilisant de l'eau et du savon.

Entreposage: Garder bien fermé dans les récipients originaux. Tenir loin de la

chaleur, étincelles et flamme nue.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / LA PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec protecteurs latéraux.

Protection de la peau : Porter des gants de protection. Les gants peuvent être faits de

polychlorure de vinyle (PVC), de néoprène, ou de caoutchouc.

Protection des pieds : Porter des bottines de travail adéquates. Vêtements : Porter des vêtements de travail adéquats.

Protection respiratoire: Pas requis sous des conditions normales d'utilisation.

Contrôle d'ingénierie: S'assurer d'avoir un système de ventilation adéquat (central et/ou

local).

Autres: Douche et douche oculaire

Limites d'exposition :

16.4ml/kg⁽³⁾

Oral – rat
 Oral – sourie
 Cutanée - lapin

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide Apparence: Clair Vert Couleur: Odeur: Typique Tension de vapeur (mm Hg): Pas disponible pH: 9.4 Densité de vapeur (Air=1): Pas disponible Densité (25°C): 0.99 Pas disponible Vitesse d'évaporation (Eau=1) : Point d'ébullition (°C): 100

Solubilité dans l'eau (% p/p) : Miscible Point de fusion (°C): Pas disponible Solubilité dans l'alcool (% p/p) : Miscible Viscosité (cps) : Pas disponible

Matières volatiles (% p/p) : 99.8 Masse moléculaire : Sans objet Coefficient de répartition eau/huile : Non disponible Formule chimique : Sans objet

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Risque de polymérisation dangereuse : Ne polymérise pas

Produits de décomposition dangereux : Peut former : bioxyde de carbone et monoxyde de carbone

Stabilité chimique : Stable sous conditions normales.

Substances à éviter : Agents oxydants forts et acides forts.

SECTION 11: DONNEES TOXICOLOGIQUE

Risque à l'exposition chronique : Non disponible Cancérogénicité du produit : Non disponible Effet sur la reproduction : Non disponible Tératogènicité : Non disponible Mutagènicité : Non disponible

Voie(s) primaire(s) d'entrée : Contact avec la peau, les yeux, ingestion et inhalation.

SECTION 12 : DONNEES ÉCOLOGIQUE

Information écologique : Ce produit n'a pas été évalué pour ces effets sur l'environnement.

DBO₅: Non disponible DCO: Non disponible

SECTION 13: DISPOSITION DU PRODUIT

Gestion des déchets: Disposer avec les déchets en accord avec la réglementation

municipale, provinciale et fédérale

SECTION 14: INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Classification pour le TMD:

Numéro UN/NA : Groupe d'emballage : Nom sur l'emballage :

SECTION 15: INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada (SIMDUT): D2B

Accord RCP: Ce produit a été classé conformément aux critères de danger

énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la signalétique contient tous les renseignements exigés par le

Règlement sur les produits contrôles.

SECTION 16: INFORMATION ADDITIONNELLE

Date de création : 15 Mars 2015

Par: Laboratoire Hygienex inc.

Téléphone: (418) 522-2332

Clause d'exonération de responsabilité :

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de différentes sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en œuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements du SIMDUT. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirectes résultant de l'utilisation des présents renseignements. Dernière page